



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

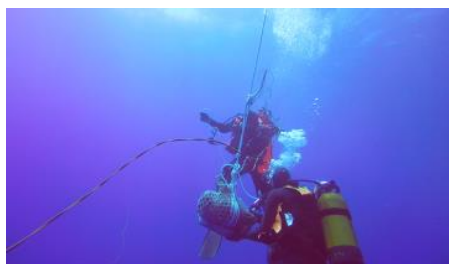
**Cabinet**

*Section de la communication Interministérielle*

Papeete, le 27 novembre 2018

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Opération de neutralisation d'une munition historique immergée dans le lagon de Bora Bora**



**Une opération de neutralisation d'une munition historique immergée dans le lagon de Bora Bora sera conduite le mercredi 5 décembre 2018** par les forces armées en Polynésie française. Cette opération concerne un obus américain, datant de la seconde guerre mondiale.

Le dispositif mis en place mobilisera des démineurs et des plongeurs démineurs du groupe régional d'intervention du NEDEX (Neutralisation Enlèvement Destruction des Explosifs), une équipe médicale et un patrouilleur de gendarmerie maritime, Jasmin. La Gendarmerie nationale et les services de la police municipale de Bora Bora participeront également à cette opération.

L'obus sera relevé par les plongeurs démineurs et sera détruit à terre dans un endroit sécurisé. Un périmètre de sécurité sera mis en place pendant toute la durée des manipulations, lors des déplacements et au moment de la destruction de la munition, sur le lagon et à terre. Il sera strictement interdit d'y pénétrer sous peine de poursuites.

Les neutralisations de munitions historiques sont des opérations régulières en Polynésie française où les forces armées américaines ont stationné durant la seconde guerre mondiale. Ce fut par exemple le cas à six reprises entre 2011 et 2017 à Bora Bora.

Immergé dans le lagon de Bora Bora depuis plus de 70 ans, l'obus concerné ne présente pas de danger immédiat mais comporte un risque réel d'explosion en cas de manipulation par du personnel non spécialisé. Sa destruction est donc nécessaire à titre préventif.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)